conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **CALC FREE 2x5 I**

WM 0712686 Numéro de commande: 0712686

Date de révision 17.01.2024 Date d'impression 02.10.2025 Version 6.12

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : CALC FREE 2x5 I UFI : 6NT4-H0RE-Q00H-1E38

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

: Produit de nettoyage

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Werner & Mertz France Professional SASU Société

> Route de l'Orme des Merisiers 91190 Saint-Aubin

Téléphone +330169189500 Téléfax +330169288965

Adresse e-mail Personne

responsable/émettrice

: Produktsicherheit@werner-mertz.com

Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux, Catégorie 1

H290: Peut être corrosif pour les métaux.

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de Corrosion cutanée, Catégorie 1A

graves lésions des yeux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de

graves lésions des yeux.

Conseils de prudence P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **CALC FREE 2x5 I**

WM 0712686 Numéro de commande: 0712686

Version 6.12 Date de révision 17.01.2024 Date d'impression 02.10.2025

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements

de protection/ un équipement de protection des

yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE

PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les

cheveux): Enlever immédiatement tous les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/ un médecin.

Elimination:

P501 Éliminer le récipient dans la collecte des

matières recyclables uniquement s'il est

entièrement vide.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette: acide orthophosphorique

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse

Composants

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
	NoCE		(% w/w)
	NoIndex		
	Numéro		
	d'enregistrement		
acide orthophosphorique	7664-38-2	Skin Corr. 1B; H314	>= 25 - < 40
	231-633-2	Met. Corr. 1; H290	
	015-011-00-6	Acute Tox. 4; H302	
	01-2119485924-24	Eye Dam. 1; H318	
		Limite de concentration	
		spécifique	
		Skin Corr. 1B; H314	
		>= 25 %	
		Skin Irrit. 2; H315	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



#### **CALC FREE 2x5 I**

WM 0712686 Numéro de commande: 0712686

Version 6.12 Date de révision 17.01.2024 Date d'impression 02.10.2025

		10 - < 25 % Eye Irrit. 2; H319 10 - < 25 %	
acide nitrilotrimethylenetriphosphonique	6419-19-8 229-146-5	Eye Irrit. 2; H319 Met. Corr. 1: H290	>= 1 - < 2
That no annount from the control in quo	01-2119487988-08		

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent

lentement et difficilement.

En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer

des lésions irréversibles des tissus et une cécité.

Protéger l'oeil intact.

Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne PAS faire vomir.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : effets corrosifs

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le

centre anti-poison.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et

à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



**CALC FREE 2x5 I** 

WM 0712686 Numéro de commande: 0712686

Version 6.12 Date de révision 17.01.2024 Date d'impression 02.10.2025

lutte contre l'incendie ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter

dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection

de l'environnement

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou

d'ammoniaque.

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant

pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

# 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation

sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le

flacon dans une cuvette métallique.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **CALC FREE 2x5 I**

WM 0712686 Numéro de commande: 0712686

Version 6.12 Date de révision 17.01.2024 Date d'impression 02.10.2025

les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les

prescriptions.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
orthophosphoric acid	Non attribuée	TWA	1 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			
		STEL	2 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			
		VME	0,2 ppm	FR VLE
			1 mg/m3	
	Information sup	supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives		
		VLCT (VLE)	0,5 ppm	FR VLE
			2 mg/m3	
	Information sup	pplémentaire: Valeurs I	imites réglementaires indicativ	res

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
orthophosphoric acid	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,36 mg/m3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **CALC FREE 2x5 I**

WM 0712686 Numéro de commande: 0712686

Version 6.12 Date de révision 17.01.2024 Date d'impression 02.10.2025

	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	2 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10,7 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,57 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,1 mg/kg
nitrilotrimethylenetris(ph osphonic acid)	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	2,75 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	9,7 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2,75 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	9,7 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	1,38 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	2,39 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	1,38 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,38 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,39 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	1,38 mg/kg p.c./jour

## Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

-		
Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
nitrilotrimethylenetris(phosphonic acid)	Eau douce	0,46 mg/l
	Eau de mer	0,046 mg/l
	Sédiment d'eau douce	150 mg/kg
	Sédiment marin	15 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# CALC FREE 2x5 I WM 0712686 Numéro de commande: 0712686 Version 6.12 Date de révision 17.01.2024 Date d'impression 02.10.2025 Sol 244 mg/kg STP 20 mg/l Oral(e) 170 mg/kg

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle

ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur

concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques,

temps de contact).

Protection de la peau et du

corps

: Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la

concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : incolore

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **CALC FREE 2x5 I**

WM 0712686 Numéro de commande: 0712686

Version 6.12 Date de révision 17.01.2024 Date d'impression 02.10.2025

pH : env. 1,7, 1 %

à 20 °C

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Pas d'information disponible.

Point d'éclair : ne forme pas d'étincelles

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Inflammabilité (liquides) : Donnée non disponible

Vitesse de combustion : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : env. 1,192 g/cm3 à 20 °C

Hydrosolubilité : soluble

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Densité relative

: Donnée non disponible

Donnée non disponible

Température d'inflammation : Donnée non disponible

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

#### 9.2 Autres informations

aucun(e)

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de décomposition en utilisation conforme.

#### 10.4 Conditions à éviter

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **CALC FREE 2x5 I**

WM 0712686 Numéro de commande: 0712686

Version 6.12 Date de révision 17.01.2024 Date d'impression 02.10.2025

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë : Pas classé(e)

**Composants:** 

acide orthophosphorique

7664-38-2:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 1.530 mg/kg

DL50 oral (Rat): 2.600 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,21 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

CL50 (Rat): 850 mg/l Durée d'exposition: 2 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 2.740 mg/kg

acide nitrilotrimethylenetriphosphonique

6419-19-8:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 oral (Rat): 2.100 mg/kg

DL50 (Rat, mâle et femelle): 2.910 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 6.310 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **CALC FREE 2x5 I**

WM 0712686 Numéro de commande: 0712686

Version 6.12 Date de révision 17.01.2024 Date d'impression 02.10.2025

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

**Composants:** 

acide orthophosphorique

7664-38-2:

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 24 h
Résultat : Corrosif

#### acide nitrilotrimethylenetriphosphonique

6419-19-8:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

**Composants:** 

#### acide orthophosphorique

7664-38-2:

Espèce : Lapin Résultat : Corrosif

#### acide nitrilotrimethylenetriphosphonique

6419-19-8:

Espèce : Lapin

Evaluation : Irritant pour les yeux.

Méthode : OCDE ligne directrice 405

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

#### **Composants:**

#### acide nitrilotrimethylenetriphosphonique

6419-19-8:

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **CALC FREE 2x5 I**

WM 0712686 Numéro de commande: 0712686

Version 6.12 Date de révision 17.01.2024 Date d'impression 02.10.2025

Mutagénicité sur les cellules germinales

Mutagénicité sur les cellules

germinales

: Pas classé(e)

Composants:

acide nitrilotrimethylenetriphosphonique

6419-19-8:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation

: Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes

Cancérogénicité

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Composants:

acide nitrilotrimethylenetriphosphonique

6419-19-8:

Cancérogénicité - Evaluation : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets

carcinogènes, tératogènes ou mutagènes.

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

unique

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

répétée

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

**Composants:** 

acide orthophosphorique

7664-38-2:

Espèce : Rat
NOAEL : 250 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Méthode : OECD 422

acide nitrilotrimethylenetriphosphonique

6419-19-8:

Espèce : Rat

NOAEL : > 500 mg/kg Durée d'exposition : 24 mois

Espèce : Rat

NOAEL : > 1.000 mg/kg Durée d'exposition : 34 Tage

Espèce : Rat

NOAEL : > 6.000 mg/kg Durée d'exposition : 90 Tage

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **CALC FREE 2x5 I**

WM 0712686 Numéro de commande: 0712686

Version 6.12 Date de révision 17.01.2024 Date d'impression 02.10.2025

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : > 500 mg/kg

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

**Produit:** 

Remarques : Donnée non disponible

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### Composants:

orthophosphoric acid

7664-38-2:

Toxicité pour les poissons : CL0 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 138 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 3 - 3,25 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 98 - 106 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les

autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia (Daphnie)): 100 - 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes

CE50 (boue activée): 270 mg/l

CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **CALC FREE 2x5 I**

WM 0712686 Numéro de commande: 0712686

Date de révision 17.01.2024 Date d'impression 02.10.2025 Version 6.12

#### nitrilotrimethylenetris(phosphonic acid)

6419-19-8:

CL50 (Salmo trutta (truite commune)): 160 mg/l Toxicité pour les poissons

Durée d'exposition: 14 d

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 160 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 297 mg/l autres invertébrés aquatiques

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia (Daphnie)): 94 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

CE50 (Algues): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 23 mg/l

Durée d'exposition: 60 d

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les

autres invertébrés aquatiques

(Toxicité chronique)

NOEC: > 25 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit:** 

Biodégradabilité Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette

> préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux

détergents.

**Composants:** 

orthophosphoric acid

7664-38-2:

Biodégradabilité Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne

s'appliquent pas aux substances inorganiques.

nitrilotrimethylenetris(phosphonic acid)

6419-19-8:

Biodégradabilité Inoculum: Eau de mer

Concentration: 4,08 mg/l Biodégradation: 23 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 D

Inoculum: Eau de mer Concentration: 11,97 mg/l Biodégradation: 22 % Durée d'exposition: 28 d

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **CALC FREE 2x5 I**

WM 0712686 Numéro de commande: 0712686

Version 6.12 Date de révision 17.01.2024 Date d'impression 02.10.2025

Méthode: OECD 301 D

Inoculum: Eau de mer Biodégradation: 2 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 306

Inoculum: Eau de mer Concentration: 8 mg/l Biodégradation: 21,7 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 306

Inoculum: Eau de mer Concentration: 10 mg/l Biodégradation: 2,6 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 306

Inoculum: Eau de mer Concentration: 1 mg/l Biodégradation: 41 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 306

Inoculum: Eau de mer Concentration: 2,5 mg/l Biodégradation: 22 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 306

Biodégradation: 13,5 % Durée d'exposition: 30 d Méthode: OECD 301 D

Biodégradation: 23 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 302 B

Biodégradation: 90 %

Méthode: OCDE Ligne directrice 302A

Biodégradation: 20 % Méthode: OECD 301 E

Concentration: 1 mg/l

Résultat: Pas rapidement biodégradable

Biodégradation: 22 %

Lié à: Demande Chimique en Oxygène

Durée d'exposition: 28 d

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

orthophosphoric acid 7664-38-2:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: -0,77

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **CALC FREE 2x5 I**

WM 0712686 Numéro de commande: 0712686

Version 6.12 Date de révision 17.01.2024 Date d'impression 02.10.2025

#### nitrilotrimethylenetris(phosphonic acid)

6419-19-8:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: -3,53

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme

persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement

persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

Composants:

orthophosphoric acid

7664-38-2:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très

bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée

comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

#### 12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà

utilisés.

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code des déchets Le code européen des déchets

20 01 29\*

Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **CALC FREE 2x5 I**

WM 0712686 Numéro de commande: 0712686

Version 6.12 Date de révision 17.01.2024 Date d'impression 02.10.2025

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : 1805 IMDG : 1805 IATA : 1805

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION

IMDG : PHOSPHORIC ACID SOLUTION

IATA : Phosphoric acid, solution

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 8 IMDG : 8 IATA : 8

#### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR** 

Code de classification : C1 Groupe d'emballage : III Numéro d'identification du : 80

danger

Étiquettes : 8
Code de restriction en tunnels : (E)

**IMDG** 

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 8

No EMS Numéro : F-A, S-B

IATA

(Cargo) : Phosphoric acid, solution

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 8

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

**IATA** 

Dangereux pour l'environnement : non

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

# 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **CALC FREE 2x5 I**

WM 0712686 Numéro de commande: 0712686

Version 6.12 Date de révision 17.01.2024 Date d'impression 02.10.2025

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du

Conseil concernant les exportations et importations de produits

chimiques dangereux

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur : Non applicable

le marché et à l'utilisation de certaines substances

dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux

(Annexe XVII)

: La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Maladies Professionnelles (R-

461-3, France)

: Mise à jour: Non applicable

Contenu en composés organiques volatils (COV)

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et

: Non applicable

réduction intégrées de la pollution)

Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: < 0,01 %

0,01 g/l 0 %

contenu en COV sans eau

Contenu en composés organiques volatils (COV)

 Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et

réduction intégrées de la pollution)

Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: < 0,01 %

0 g/l 0 %

contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés

sur les surfaces en bois

Conformément au règlement relatif aux détergents CE

648/2004

<5% phosphonates, Agents de surface non ioniques

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour phrase H

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **CALC FREE 2x5 I**

WM 0712686 Numéro de commande: 0712686

Version 6.12 Date de révision 17.01.2024 Date d'impression 02.10.2025

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des

yeux.

H318 : Provoque de graves lésions des yeux. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire

Met. Corr. : Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Skin Corr. : Corrosion cutanée

2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement

d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de

caractère indicatif

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en

France (INRS)

2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié: NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif): NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Classification du mélange:

Procédure de classification:

Met. Corr. 1H290Sur la base de données d'essai.Skin Corr. 1AH314Sur la base de données d'essai.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **CALC FREE 2x5 I**

WM 0712686 Numéro de commande: 0712686

Version 6.12 Date de révision 17.01.2024 Date d'impression 02.10.2025

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

50000001041